



Le 12 et le 19 avril, exigeons du ministre, la reconnaissance en accident de service, du suicide de nos deux collègues.

Il en a le pouvoir et le devoir !

Le 7 février, nos organisations syndicales ont appelé les agents à la grève pour :

▪ la reconnaissance en accident de service des suicides de Luc Béal-Rainaldy et de Romain Lecoustre.

Et pour

- l'abandon immédiat de tous les objectifs chiffrés ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois alors que la charge de travail ne cesse d'augmenter ;
- l'arrêt des suppressions de missions (emplois, formation professionnelle), des mutualisations de fonctions avant leur externalisation
- le retrait de la note sur la ligne hiérarchique
- l'arrêt de la dévalorisation et de la déstabilisation des agents comme mode de relations hiérarchiques.

Le 15 mars, nos organisations syndicales en préalable à toute discussion, ont réitéré l'exigence d'une reconnaissance immédiate, et sans attendre le passage en commission de réforme, des suicides de nos deux collègues, en accident de service, comme le ministre en a le pouvoir et le devoir.

Le 20 mars, la commission de réforme des Hauts de Seine, a rendu un avis défavorable, en concluant à « l'absence de lien direct et déterminant entre le travail et le suicide de Luc ».

Le 22 mars, la commission de réforme dans le Nord, a refusé de statuer et a décidé de recourir à une expertise psychiatrique.

Ces deux commissions ont été reconvoquées pour les 12 et 19 avril 2012.

Nos organisations syndicales appellent donc à se saisir de ces deux jours pour réunir le plus grand nombre d'agents possible, à des rassemblements régionaux – à Nanterre le 12 avril – à Lille le 19 avril comme dans toutes les autres régions, (ces rassemblements seront couverts par des heures d'infos syndicales).

Ensemble

→ exigeons du ministre la reconnaissance immédiate en accidents de service des suicides de Luc et Romain ;
→ exigeons du ministre, à la suite la mise en œuvre des revendications formulées depuis le 7 février dernier par l'ensemble des OS ;

Le 3 avril 2012.